

## Grève en vue chez les procureurs de la Couronne

### Le vote se tiendra aujourd'hui à Montréal

[Brian Myles](#) 22 janvier 2011 [Justice](#)

Les procureurs de la Couronne tiennent aujourd'hui un vote à portée historique afin de donner à leur exécutif un mandat de grève générale illimitée, une décision qui témoigne de la détérioration rapide des négociations avec Québec.

Environ 300 des 450 procureurs de la province sont attendus à Montréal pour ce vote extraordinaire. «Nos membres sont très mobilisés», affirme Christian Leblanc, président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP).

C'est la première fois que les membres de l'APPCP contemplant l'idée d'une grève, un droit obtenu en 2004.

L'APPCP aurait pu débrayer à l'expiration du contrat de travail, en avril 2007. L'adoption de la loi 43, fixant les conditions de travail dans la fonction publique, en décembre 2005, a cependant privé les procureurs du droit à la négociation jusqu'en avril 2010.

Le Bureau international du travail (BIT), une agence de l'ONU, a d'ailleurs condamné fermement la stratégie utilisée par le gouvernement Charest pour museler les employés de la fonction publique.

Pendant toutes ces années, l'écart salarial entre les procureurs du Québec et leurs homologues des autres provinces et du fédéral n'a cessé de se creuser, déplore Christian Leblanc.

C'est au Québec que les procureurs sont les moins bien payés au Canada, avec des salaires au sommet de l'échelle de 102 700 \$. D'un océan à l'autre, la moyenne est de 135 000 \$ à 140 000 \$, selon la méthode de calcul retenue. C'est en Ontario que les salaires sont les plus élevés (de 186 000 \$ à 198 000 \$ par année).

Qui plus est, le Québec compte moins de procureurs par personne que les autres provinces: 1 pour 15 600 habitants, comparativement à 1 pour 11 000 habitants ailleurs au Canada. Selon l'APPCP, il faudrait engager au moins 200 procureurs pour rejoindre la moyenne canadienne.

Les comparaisons avec les juges des cours provinciales ne sont guère plus reluisantes. Un procureur gagne 42 % du salaire d'un juge au Québec. En Ontario, un procureur touche 79 % du salaire d'un juge.

«Peu importe les paramètres qu'on utilise pour se comparer, on est toujours les derniers», déplore Christian Leblanc.

L'APPCP fait porter le coeur de la négociation sur le rattrapage salarial, avec comme objectif de rejoindre la moyenne canadienne. C'est l'équivalent d'une hausse de 31 à 36 %. Me Leblanc souligne cependant que ce rattrapage est rendu nécessaire par le sous-financement chronique de la fonction.

Ces écarts ont des effets sur le moral des troupes, la capacité de recrutement et de rétention des effectifs à la Couronne. En 2002, 40 % des procureurs avaient moins de dix ans d'expérience, comparativement à 61 % aujourd'hui.

«Il faut régler ce problème de sous-financement chronique. Les gens quittent la Couronne provinciale non seulement pour aller ailleurs, mais ils quittent aussi le droit parce qu'on les épuise», affirme Me Leblanc.

Les premières offres présentées par Québec sont beaucoup moins généreuses, si bien que l'APPCP n'hésite pas à parler «d'impasse» à la table des négociations. Me Leblanc s'attend à ce que le vote pour un mandat de grève générale illimitée passe par une écrasante majorité.

Si jamais les procureurs décident de déclencher une grève, ils devront maintenir les services essentiels, tels que les comparutions, les enquêtes pour remise en liberté et les procès devant jury déjà amorcés. Le fonctionnement des cours de justice pourrait cependant connaître de sérieuses perturbations.